



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 31/05/2021 Dossier complet le : 31/05/2021 N° d'enregistrement : 2 021,5487

1. Intitulé du projet

Déclaration de création de forage en eau souterraine pour l'alimentation d'élevages bovins sur la commune de Coulouvillers, 80135

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **EARL TRAULE CORBIN**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale **Simon TRAULE**

RCS / SIRET **4 3 2 | 5 8 2 | 2 5 2 | 0 0 0 | 1 6 |** Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité l**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 110 de la nomenclature du décret du 22 sept 1993	Travaux de forage en eau souterraine, rubrique 1.1.1.0 du décret de septembre 2003

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Travaux de creusement d'un forage en eaux souterraines pour l'alimentation de l'élevage, de profondeur 65 m à 70 m sur le territoire de la commune de COULONVILLERS (80135), dans le département de la Somme à 13 km environ au Nord-est d'Abbeville sur la parcelle ZC 0659.

Il s'agit de la nappe de la craie du Séno-Turoniene, nappe libre dans le secteur de la Somme. Le projet est situé au sein de la masse d'eau souterraine "craie de la vallée de la Somme aval" et cette dernière ne subit pas de grandes pressions dans la dite zone. Il n'y a pas de piézomètre de surveillance dans cette commune.

Les captages AEP les plus proches sont à 2 200 m puis à 3 670 m qui correspondent respectivement au captage d'Oneux et à celui de Cramont. Aucune influence n'y est possible.

4.2 Objectifs du projet

L'EARL TRAULLE CORBIN souhaite réaliser un forage pour avoir un captage privé pour l'alimentation en eau de ses bovins sur le territoire de la commune de COULONVILLERS.

L'exploitation agricole s'adonne aux cultures et élevages associés. Elle possède jusqu'à cette date 130 vaches laitières plus 100 élèves. La ferme réalise le lavage du matériel à l'eau de pluie qui équivaut à environ 1000 m³ / an.

Le volume d'eau à prélever est évaluée ainsi : $(130 \times 110 + 100 \times 20) \times 365 + 1000 = 7000$ m³ arrondis.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le forage sera réalisé par un bureau d'étude spécialisé à une profondeur de 70 m. On fera un forage au Rotary avec essais de pompage de longue durée. Édification d'une station de pompage et intégration d'un moteur et d'une pompe si les résultats sont corrects. La nature du tubage sera en PVC, La tête du forage sera protégée par une margelle bétonnée de 3 m² et d'une hauteur de 30 cm et un couvercle en béton cadénassé et élevé à 0.5 m au-dessus du terrain naturel.

Sachant que c'est un terrain sédimentaire du massif filtrant sera ajouté. Sous le fond, on mettra un bouchon et le tube crépiné. L'espace entre le trou nu et le tube de soutènement sera cimenté de 5 cm pour une profondeur de 10 m par injection sous pression par le bas.

Toutes les précautions seront prises au moment des travaux pour éviter la pollution de la nappe, selon les prescriptions de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003, ainsi que pour le rebouchage éventuel en cas d'échec de forage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Mise en route et arrêt de la pompe, de façon automatisée : aucune intervention sur le site, sauf cas de maintenance et contrôle.

Le forage sera équipé d'une pompe à moteur électrique ou thermique insonorisé, ce qui évitera toute nuisance sonore envers les habitations. Le forage fonctionnera avec l'électricité, il n'y aura pas d'hydrocarbures stockés sur place.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à l'article R214-32 du code de l'environnement ainsi qu'au titre des rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0 de la nomenclature du décret de septembre 2003 : déclaration de forage. tout en suivant les prescriptions générales de l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret no96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages, création de puits ou d'ouvrages souterrains soumis à la déclaration.

Les caractéristiques de l'aquifère ont été prises de la façon suivante : Transmissivité = 0,003 m²/s (par rapport au relief, plateau, productivité moyenne); coeff. d'emménagement = 0.0125. Un essai de pompage de 72 h est prévu ainsi l'influence prévisionnelle moyenne du rayon estimé à l'aide de la méthode de Theis-Jacob est à environ 76 m, qui n'aura aucun effet sur les zones naturelles les plus proches. Le rabattement sera donc très faible en fonction du débit de pompage lors de l'essai.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur 65 à 70 m, emprise au sol de la station	mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coulouvillers
80135

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

coordonnées en lambert II étendu

X = 628 828 Y = 7 005 083

Z = 97 m

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF Type I Le projet se situe à plus de 10 km de "La foret domaniale de Crécy" Et à plus de 5 km de "Massif Forestier de Ribeaucourt et de Martenville" ZNIEFF Type II Il se situe à plus de 10 km de la "Moyenne vallée de l'Authie et ses versants entre Beauvoir-Wavans et Rey-sur-Authie"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le cours d'eau le plus proche est le Scardon à 3,7 km à l'est (carte des cours d'eau Préfecture de la Somme 2021).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage AEAP le plus proche est le captage d'Oneux exploitée par la Société des Eaux de Picardie qui est à 2 200 m environ, son périmètre de protection rapproché est à plus de 1 730 m du projet. Ensuite , il y a le captage de Cramont, exploité par le SIAEP de Domeleger Longville qui se situe à 3 670m du projet et son périmètre de protection éloigné à plus de 3 300m.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce forage prévoit d'exploiter la Nappe de la craie du Séno-Turonien et de prélever au maximum 7 000 m ³ /an pour environ 4m ³ /h. Le cône de rabattement sera très faible étant donné le très faible débit de prélèvement. L'abreuvement se fera majoritairement entre 6h et 19h. On estime alors que le pompage s'effectue sur 4h à 5h consécutive au maximum. Pendant environ 10 h dans une journée, il n'y aura pas de pompage donnant ainsi à la nappe le temps de remonter à peu près à son niveau initial. Le prélèvement net sur la nappe sera nul puisque le volume équivalent ne sera plus pompé sur le réseau public.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	C'est un forage qui sera destiné à l'alimentation en eau du bétail, il n'y aura pas de modifications prévisibles de la masse d'eau de la craie de la Somme aval. L'essai de pompage permettra de définir un débit critique permettant de ne pas créer un cône de rabattement important et la mise en place d'un compteur d'enregistrement des volumes prélevés pour qu'ils soient conformes aux règlements admis, selon l'article R 214-57 du code de l'environnement
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pompage dans la ressource en eau souterraine (nappe de la craie) de l'ordre de 7 000 m ³ /an au maximum. Le prélèvement net est nul puisque le volume équivalent ne sera plus pompé sur le réseau public.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle concernée est un champ cultivé actuellement. Il n'y a aucune zone protégée proche du projet et aucune atteinte au milieu naturel n'est en cause. Le cours d'eau le plus proche est à 4 km et la pression de pompage est très faible sur le bassin versant. L'emprise du projet n'excédera pas quelques m ² . Il n'y a pas de captage à proximité de la zone d'influence du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du forage ne se situe dans aucune zone sensible.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet du forage n'est concerné par aucun risque naturel.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Afin de préserver la qualité de l'eau de la nappe, une cimentation de l'espace annulaire entre le terrain et le tubage sera réalisé pour éviter toute infiltration des eaux de ruissellement potentiellement polluées.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seulement l'amené/repli du matériel de forage sera concerné par cette rubrique au moment des travaux de forage et d'essais de pompage. La foreuse sera amenée sur site et ramenée après forage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Non, l'alimentation sera électrique.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le fait de forer dans le sous-sol engendre effectivement des vibrations qui n'auront pas un périmètre élevé pendant la phase de réalisation des travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La foreuse est motorisée, des émissions de gaz d'échappement sont à prévoir pendant la réalisation des travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il ne s'agit pas de rejets mais d'exploitation de la ressource pour l'alimentation en eau du bétail de l'exploitation agricole EARL TRAULLE CORBIN.</p> <p>Cependant, lors de la foration, au moment où l'on tombe sur l'aquifère, l'eau de cet aquifère peut jaillir du forage le temps d'installer le tubage.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En creusant le forage, les extraits de la terre et de la boue non dangereux, des déchets inertes.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dispensé car l'impact sur l'environnement est négligeable de par la nature du projet, l'impact évalué, et la gêne minimale causée à l'environnement. La nappe phréatique est à plus de 50m de profondeur dans la zone d'où la nécessité de creuser à plus de 50 m mais le débit à prélever sera très faible pour un maximum de 7000 m3 par an.

Ce projet est isolé, il n'y a pas de forage, puits ou piézomètre dans un rayon de 500 m de l'ouvrage. Le captage d'Oneux qui est celui le plus proche du projet est à 2200 m et son périmètre de protection rapproché est à plus de 1 700m. L'influence sur la ressource en eau souterraine est très faible, vu sa distance aux autres ouvrages, le débit et le volume envisagés.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Localisation du projet Localisation des zones Natura 2000 Localisation des ZNIEFF Carte des captages AEP, des forages voisins avec distances Photographies

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Amiens

le, 26/05/2021

Signature


EARL TRAULLÉ-CORBIN
7, place du 11 Novembre
80135 COULONVILLERS
Tél. 03 22 28 82 92